

77^{ème} Congrès de l'ADF – Marseille 2007

DISCOURS DE M. MICHEL BERSON Président du Conseil général de l'Essonne Secrétaire général de l'ADF

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Chers (es) collègues,

Je suis heureux de saluer chacune et chacun d'entre vous, en particulier notre Président, Claudy LEBRETON, et le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Jean-Noël GUERINI que je remercie pour l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé dans son beau département. Terres de soleil, mais aussi de rencontre, de culture et de création, les Bouches-du-Rhône, avec Marseille sa capitale, symbolisent cette ouverture sur le monde qui attire bien des regards.

En maints domaines, l'action du département des Bouches-du-Rhône est en effet reconnue pour sa capacité à innover et pour le sens concret qu'il donne à la solidarité. Puissent ces qualités inspirer, 2 jours durant, les travaux du 77^{ème} congrès de l'Assemblée des Départements de France.

Mes Chers(es) Collègues,

Il me revient de vous présenter le rapport d'activités de l'ADF. Notre congrès se situe cinq mois avant le prochain renouvellement cantonal. Il constitue par conséquent l'occasion de mesurer le travail accompli par l'ADF depuis 2004.

Alors que s'achève le cycle d'un mandat cantonal, je voudrais dire, notre reconnaissance au Président Claudy Lebreton qui fut, tout au long de la période 2004-2007, faire vivre, faire entendre et développer l'ADF.

I – LA MANDATURE 2004-2007 : UN BILAN SOLIDE ET PARTAGE

Cette mandature de 4 ans fut d'une exceptionnelle richesse pour les Conseils généraux, et l'Assemblée des Départements de France sort renforcée de cette période.

1) D'abord, parce que l'ADF aura su contribuer utilement à la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation. Quoi que les uns et les autres aient pu penser, de tel ou tel transfert de compétences, de leurs conséquences financières, la décentralisation aura été au centre de tous nos travaux. Jamais nos départements n'ont connu une telle mutation, quant à leur rôle et leur place au sein de notre système institutionnel.

Je voudrais, à cet égard, rappeler quelques chiffres significatifs, encore trop méconnus, qui montrent la force des départements :

- 4218 Conseillers généraux,
- 200 000 agents départementaux,
- 25 milliards de dépenses sociales qui ont progressé de 37% entre 2002 et 2006,
- 1/3 de l'effort national d'investissement,
- 6750 collèges publics,
- 7 millions de personnes suivies, à un titre ou à un autre, par nos services sociaux et médico-sociaux,
- 385 000 km de routes d'intérêt départemental ou national.

2) Ensuite, durant cette période, et dans ce contexte, une nouvelle majorité a animé l'ADF ; lui insufflant, et c'est bien naturel, une nouvelle dynamique.

Lors du Congrès de Bordeaux, nous avons pris l'engagement de renouveler non seulement la gouvernance, mais aussi l'action même de l'ADF. Cet engagement, je crois, s'est concrétisé. J'en veux pour preuve la qualité de nos débats, la montée en charge constante du travail de notre bureau, de notre exécutif, des commissions et, par conséquent, de nos services. Cette action collective a permis de donner une lisibilité et une force plus grande, une présence et un rayonnement plus soutenus à notre assemblée.

3) Enfin, face à ces changements, l'ADF devait s'adapter, se moderniser. Il était nécessaire de mieux faire vivre en son sein le pluralisme et l'esprit d'ouverture, la transparence et la concertation : ce fut le « message » de notre congrès de Valence, un message aujourd'hui compris et admis. Les délibérations de notre Bureau et les résolutions de nos congrès, adoptées à l'unanimité, le montrent.

Voilà pourquoi, portée par l'action collective d'une ADF défendue et reconnue, la mandature 2004-2007 débouche sur un bilan que l'on peut qualifier de solide.

Quelques chiffres significatifs l'attestent :

- 40 réunions de bureau,
- 150 réunions de commissions,
- une trentaine d'audiences ministérielles,
- 15 colloques thématiques,
- 150 éditions du Flash/département et douze éditions du Département/magazine.

Ces chiffres sont à mettre au crédit de notre Directeur général Michel ROUZEAU et de nos services. En votre nom, je veux ici les remercier.

4) Cette mandature 2004-2007 aura également été marquée par quelques temps forts de notre vie collective.

Je pense aux 6^{èmes} Assises nationales des Conseillers généraux de France à Nantes, en avril 2005, rassemblant 5000 personnes. Je pense aussi, à la Première journée nationale des conseillers généraux, au Conseil de Paris, en juin 2006. Un quart des conseillers généraux y était présent. Forts de ce succès, nous comptons bien, le transformer en rendez-vous régulier.

Je terminerai mes rappels sur la période 2004-2007, en mentionnant le lancement, à l'initiative du Président Claudy LEBRETON lors de notre congrès de Reims, de l'élaboration du « **projet de l'ADF** », conduit avec talent et détermination par Michel DINET.

S'appuyant sur des statuts que nous allons rénover, le projet de l'ADF sera notre fil conducteur dans les années à venir ; il permettra à l'ADF, forte de ses équipes et de ses services, de s'adapter au rythme des changements à l'œuvre dans les Conseils généraux et de devenir tout à la fois – selon l'expression de Claudy LEBRETON - la « maison des départements de France » et le lieu où se pense et se bâtit le département du 21^{ème} siècle.

Nous pouvons nous féliciter collectivement de telles avancées, parce qu'il s'agit d'un « résultat partagé » auquel aura contribué la majorité, mais aussi la minorité de l'ADF conduite par le 1^{er} Vice-président, Louis de BROISSIAT.

II – L'ANNEE 2006-2007, EXCEPTIONNELLE A BIEN DES TITRES, CONFORTE L'ADF DANS SES MISSIONS

L'année 2006-2007 qui vient de s'écouler, aura été marquée par la fin d'une double mandature, présidentielle et législative.

1) Le rôle national de l'ADF est pleinement reconnu

Alors que commence un nouveau cycle politique - nouveau Président de la République, nouveau Gouvernement et nouvelle Assemblée nationale - nous pouvons dire que le rôle de l'ADF est maintenant pleinement reconnu.

a) L'initiative prise par l'ADF d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle lui a permis de prendre toute sa part dans le grand débat national en interrogeant les principaux candidats à l'élection présidentielle et en rendant publique leurs réponses sur l'avenir et les réformes des conseils généraux. Ces réponses valent donc engagements pour le nouveau Président de la République.

b) L'ADF est aussi pleinement reconnue en raison du bilan de son action au cours de la dernière législature 2002 – 2007.

A la demande de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'ADF a participé à 117 auditions, sur les projets de loi mais aussi à l'occasion des commissions d'enquêtes, des missions d'information, ou des commissions d'évaluation et de contrôle.

L'ADF a pu ainsi présenter ses réflexions et ses propositions sur les grands dossiers d'actualité, même lorsqu'ils ne relevaient pas directement de la compétence des conseils généraux.

Fiscalité locale, conséquences sanitaires et sociales de la canicule, droits de l'enfant, effet de serre, politique de la ville. Autant de sujets sur lesquels la voix des départements aura été écoutée. Je rappellerai que ces cinq dernières années, 56 projets de loi ont concerné la Décentralisation et l'ADF a déposé 230 amendements au Sénat et à l'Assemblée nationale dont 60% ont été votés.

c) Enfin, le rôle de l'ADF et la spécificité des départements ont été clairement réaffirmés à l'occasion de nos premières prises de contacts avec les nouvelles instances nationales de notre pays.

Le Premier ministre, puis le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités locales, ont reçu notre commission exécutive les 16 et 24 juillet, et de nombreuses audiences avec les Ministres ont suivi.

L'exécutif de l'ADF a également participé à la mise en place de la Conférence Nationale des Exécutifs et à la préparation du Grenelle de l'environnement.

Consultée et écoutée, l'ADF n'a cependant pas toujours été complètement entendue, notamment sur l'APA, le RMI, les contrats d'avenir où un différend financier important demeure entre l'Etat et les Départements.

Nous n'en avons pas moins réaffirmé, à chaque fois, la double nécessité impérieuse de faire la pause dans les transferts et d'engager, sans tarder, une profonde réforme de la fiscalité locale.

2) La capacité de l'ADF à proposer, à produire des idées s'est parallèlement renforcée.

Malgré les échéances électorales, nous avons poursuivi notre objectif de diversification des événements. Un calendrier dense de manifestations thématiques d'intérêt majeur pour les départements a été maintenu avec la publication, à chaque fois, des actes de ces manifestations dans une collection éditoriale nouvelle.

Je citerai pour exemples :

? Un séminaire rassemblant les acteurs des Maisons départementales des personnes handicapées ;

? Plusieurs initiatives consacrées à l'action européenne et internationale des collectivités ;

? Le colloque sur la territorialisation des politiques publiques départementales, organisé par le Conseil général de Meurthe et Moselle ;

? Les colloques, à l'initiative des Départements du Puy de Dôme et de l'Eure, sur le lien départements – intercommunalité, et sur la lutte contre le réchauffement climatique ;

? Et, permettez-moi d'ajouter, la rencontre nationale des agendas 21 départementaux qui se tiendra les 15 et 16 novembre prochains, en Essonne, où j'aurai le plaisir de vous accueillir.

Laboratoire d'idées, observatoire des mutations de la société, l'ADF s'est placée en position de participer à la modernisation des services publics territoriaux et de peser dans les débats publics, notamment face au gouvernement.

Je veux, à cet égard, souligner le travail novateur, réalisé par les 3 grandes organisations d'élus pluralistes. L'AMF, l'ADF et l'ARF ont su, en effet, exprimer des positions conjointes et parler d'une seule voix pour :

- S'opposer à l'abandon du contrat de solidarité et de croissance ;
- Saisir le CES pour qu'il mène une réflexion sur la réforme de la fiscalité locale ;
- Et demander au gouvernement de prendre en compte nombre de propositions du rapport VALLETOUX ;

Alors que nous entrons dans une nouvelle phase de la décentralisation, ces initiatives marquent une avancée nouvelle et essentielle.

Jusqu'alors, il n'a été question que de transfert de compétences, donc de charges et de dépenses. La problématique des ressources des collectivités territoriales, n'a jamais été vraiment et clairement posée. Les ressources des départements sont aujourd'hui obsolètes, inefficaces et injustes. La solidarité départementale se substitue de plus en plus à la solidarité nationale. La réforme de la fiscalité locale, fondée sur l'autonomie, la péréquation et la redistribution de la fiscale nationale, est devenue incontournable. Ce sera le grand dossier de l'ADF, comme des départements, dans la nouvelle période qui s'ouvre.

3) L'expertise de l'ADF est recherchée

J'en viens maintenant, à la capacité d'expertise et d'évaluation de l'ADF. Elle est de plus en plus recherchée. Avec l'extension des compétences départementales, l'ADF a commencé à développer ses champs d'intervention.

Sur le champ des politiques du handicap, l'ADF entend être animatrice et pilote du réseau des MDPH, en cohérence avec la responsabilité confiée par le législateur aux présidents de conseils généraux, présidents des GIP MDPH.

Dans le domaine du secours, de la départementalisation, du financement et du devenir des SDIS, l'ADF s'est désormais substituée à l'APGIS.

Quant au transfert des routes nationales, parce qu'il s'agit d'un enjeu stratégique pour l'avenir de notre réseau routier, l'ADF a élaboré et signé une charte avec le Ministère de l'équipement.

Enfin, je rappellerai que l'essor des politiques départementales, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports a justifié la mise en place d'un nouveau service au sein de l'ADF, spécifiquement consacré à ce champ d'action.

Face à la nécessaire évaluation des compétences des départements, les missions de l'ADF doivent évoluer et ses services doivent se renforcer. C'est là une condition essentielle pour garantir à l'ADF son utilité et son efficacité.

III - L'ADF CHANGE, PARCE QUE LES DEPARTEMENTS CHANGENT

L'ADF change, parce que les départements changent et parce qu'ils changent de plus en plus la vie des Français. Jamais la vie quotidienne de nos concitoyens n'a été aussi marquée par les politiques publiques départementales.

Jamais les grands défis, les débats majeurs de société n'auront autant mis les Conseils généraux en première ligne :

- le vieillissement de la population, avec l'APA,
- la précarité et l'exclusion, avec le RMI, le contrat d'avenir, bientôt le RSA,
- l'intégration des personnes handicapées, avec les MDPH et la PCH,
- la protection de l'enfance, avec l'ASE, et demain la protection des majeurs, avec la tutelle,
- l'éclatement des familles, avec la PMI,
- les violences urbaines, avec la prévention spécialisée,
- l'égalité des chances, avec la compétence collège,
- et même la sécurité routière, avec la compétence voirie,

A chaque étape de la vie, de la naissance à la fin de vie, les services départementaux et leurs 200 000 agents sont quotidiennement présents aux côtés de nos concitoyens, en raison de leurs compétences, mais aussi parce qu'ils ont su, au cours de ces 25 dernières années, construire leur place dans la nouvelle répartition des pouvoirs issue de la décentralisation. Les départements sont parvenus à dépasser la stricte logique de gestion :

?pour innover dans les services individuels et collectifs qu'ils rendent aux personnes,
? mais aussi, pour impulser des logiques de territoires, intra départementales, en inventant une forme d'aménagement du territoire, pensée pour le quotidien de nos concitoyens.

Ainsi, en réduisant les inégalités sociales et les inégalités territoriales, les départements contribuent, plus que jamais, à la cohésion sociale et à la cohérence territoriale de notre pays.

Désormais aucune politique nationale n'est possible, sans le concours des collectivités territoriales. Et aucune politique sociale n'est efficace, sans le concours des départements.

Par leur rôle charnière, les Conseils généraux jouent comme des régulateurs, articulant local et global, social et économique, urbain et rural. Ils occupent dans notre système institutionnel une place singulière :

- Ils sont suffisamment proches – notamment par rapport aux Régions – pour bien connaître les réalités locales.

- Ils sont aussi suffisamment éloignés – notamment par rapport aux communes – pour s'affranchir de certaines contingences locales.

- Ils peuvent ainsi, animer, fédérer, structurer, équilibrer les territoires, pour réduire la fracture entre ceux qui sont en mouvement et ceux qui sont en difficulté.

C'est en cela que les départements constituent une collectivité moderne, une vraie force, bien ancrée dans la réalité de nos territoires.

A l'image des départements, l'ADF est aussi aujourd'hui une force, une force tranquille qui avance, une assemblée pluraliste qui représente les 102 Départements de France, qui les défend et qui, légitimement parle en leur nom, comme aujourd'hui à Marseille, à l'occasion de notre 77^{ème} congrès.

Je souhaite que les travaux de ce congrès soient fructueux dans l'intérêt de nos territoires, de ceux qui y vivent et de ceux qui les font vivre.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre patiente écoute.

Michel BERSON
Président du Conseil général de l'Essonne